

plus modéré, par une chaleur douce, qui lui rend aussi sa tenacité et son élasticité.

Les différentes couleurs qui annoncent sa convenance pour des instrumens tranchants, et la température à laquelle elles paraissent, s'il est chauffé à l'air, ou à laquelle la trempe lui est donnée, s'il est chauffé sous le mercure, sont comme suit : —

- A 430 degrés, jaune très pâle pour lancettes.
- A 450 do, couleur de paille pour rasoirs et scalpels.
- A 470 do, jaune vrai, pour canifs.
- A 490 do, brun, pour ciseaux de tailleurs et ciseaux de menuisiers.
- A 510 do, rouge, avec taches violettes, pour haches et planes.
- A do do, pourpre, pour couteaux de table, et forces ou cisailles.
- A 550 do, bleu clair, pour épées, et ressorts de montres et clochettes.
- A 560 do, vrai bleu, pour poignards et scies fines.
- A 600 do, bleu foncé, ou noirâtre, 1 gradation la plus douce pour égouines et scies de long.

Si l'acier est chauffé davantage, il devient parfaitement doux, ou mou.

Dans les premiers temps de la chevalerie, l'art de tremper l'acier paraît n'avoir pas été aussi bien entendu ou pratiqué par les ouvriers Anglais que par les ouvriers étrangers, particulièrement ceux de Milan ou de la Tolède; et comme une cotte de mailles et surtout une épée fidèle étaient d'une importance vitale pour le porteur d'une telle armure complète, la préférence était généralement donnée à la manufacture étrangère. On trouve plusieurs allusions à sa popularité éparses dans les pages de l'histoire et du roman historique. Le forgeron en chef était un officier d'une dignité considérable dans la Grande-Bretagne, et il jouissait de plusieurs privilèges; il avait, par exemple, droit à un verre de toutes les liqueurs apportées dans la salle à diner du lord maire, et aux repas il s'assayait ensuite du chapelain.

Le fer de Suède est très estimé à cause de son aptitude à produire de l'acier, et il est appelé communément "fer à acier." Il est extrêmement pur, ayant été réduit de sa gangue, ou de quelques autres riches oxydes de fer par l'action directe du charbon de bois, le bois étant un combustible commun dans le pays, tandis que dans la Grande-Bretagne, le charbon minéral est plus abondant, et est conséquemment employé généralement, après désulfuration, pour la réduction des minerais de fer, lequel contenant une variété de matières étrangères, détériore la qualité du fer, et n'en peut être dégagé qu'avec difficulté.

Lorsque le fer a été converti en acier au moyen de charbon de bois, sa surface présente toujours une apparence scarifiée, et il est appelé en conséquence "acier scarifié."

La cause exacte de la scarification n'est pas connue, quoiqu'elle ait été attribuée à la vaporisation d'une partie du carbone contenu dans le charbon de bois; mais cette suppo-

sition n'est nullement probable, car l'acier "scarifié" se distingue éminemment par son extrême fixité dans la chaleur artificielle la plus intense.

Lorsque l'acier "scarifié" a été réduit en barres plus petites, et battu sous de pesants marteaux, il prend le nom d'acier battu. Lorsque l'acier battu a été rompu, chauffé, roulé et forgé de nouveau en barres, on l'appelle acier à cisailles, parce qu'il est généralement employé pour la fabrique des cisailles ou gros ciseaux à tondre les moutons.

L'acier de fonte anglais est une autre variété de ce composé multiforme de fer et de carbone, et on l'obtient en fondant l'acier avec des matières vitrifiables et du charbon de bois, et le moulant ensuite sous la forme de lingots, lesquels sont sub-équemment chauffés doucement, martelés soigneusement et façonnés en barres ou baguettes plus petites.

L'acier scarifié et l'acier de fonte contiennent de 98 à 99 pour cent de fer: le reste consiste en carbone.

PROCÉDÉS DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE MONTREAL.

L'Assemblée Annuelle de la Société d'Agriculture du Comté de Montréal a eu lieu au Palais de Justice, dans la ville de Montréal, vendredi, le dix-sept de Février 1854.

Le Président, John Dods, Ecr., étant inévitablement absent, le fauteuil a été occupé par le Vice-Président, Joseph Laporte, Ecr., qui a appelé l'assemblée à l'ordre. Le Secrétaire-Trésorier, M. James Smith, a alors lu le Rapport.

Sur quoi il a été proposé par M. Lamothe, secondé par M. James Allan, que le Rapport maintenant lu soit reçu et adopté.— *Adopté.*

Étant alors constaté que plus de 70 messieurs présents avaient souscrit et signé la déclaration exigée par la loi, l'assemblée a procédé à l'élection d'officiers pour l'année suivante.

Proposé par M. Edward Quinn, secondé par M. Thomas McGinn, que John Dods, Ecr., soit ré-élu Président de la Société pour l'année suivante.— *Adopté unanimement.*

Proposé par M. John Penner, secondé par M. Joseph Laporte, que Joseph Deschamps, Ecr., soit élu Vice-Président de la Société pour l'année suivante.— *Adopté unanimement.*

Proposé par M. Daniel Hadly, secondé par M. Rémi Lecavelier, que M. James Smith soit élu Secrétaire-Trésorier.— *Adopté unanimement.*

Il a été alors proposé par M. Thomas McGinn, secondé par M. Hugh Brodie, que le Vice-Président élu, Joseph Deschamps, Ecr., prenne le fauteuil.

Joseph Deschamps, Ecr., s'étant assis au fauteuil,

MM. John Penner et Charles E. Belle ont été nommés inspecteurs du scrutin, et l'assemblée a procédé à l'élection de directeurs, et les messieurs suivants ont été déclarés duement élus, savoir :

- Edward Quinn, Ecr., de la Longue-Pointe;
- Joseph Laporte, Ecr., de la Pointe-aux-Trembles;
- Joseph Lamothe, Ecr., de la Rivière Saint-Pierre;
- Thomas McGinn, Ecr., de la Ville de Montréal.

Hugh Campbell, Ecr., de la Petite-Côte; John Penner, Ecr., du Bas de LaChine; Jean-Bte. Lapierre, de Saint-Michel;

Il a été proposé par M. Thomas McGinn, secondé par M. Hugh Brodie, qu'il soit acquiescé à la recommandation des délégués, et que les messieurs suivants soient nommés pour le Bureau d'Agriculture, savoir, James Thomson, Ecr., de Shefford; M. A. Lemaire, de Sorel; le Dr. Taché, de Kamouraska; Alfred Penseault, Ecr., de Montréal.— *Adopté.*

Il a été alors proposé par M. E. Quinn, secondé par M. Joseph Lamothe, que les remerciemens de la Société sont dus, et par le présent offerts aux officiers de la Société, pour leur attention aux affaires de la Société durant l'année passée.— *Adopté.*

LES DIRECTEURS DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE MONTREAL RAPPORTENT RESPECTUEUSEMENT,—

Que le Vendredi, 18 Février, 1853, la Société d'Agriculture du Comté de Montréal a été organisée en vertu des dispositions de l'Acte de la 16e Vict. chap. 18, et en conformité à celles, une liste des personnes qui se sont trouvées présentes à l'assemblée générale et les noms des Officiers et Directeurs élus ont été transmis au Bureau d'Agriculture.

Que conformément aux injonctions de l'Acte précité, les Officiers et Directeurs de cette Société ont soumis l'état ou exposé suivant des opérations de la Société pour l'année.

	Fonds.	£	s.	d.
Balance de compte de l'ancienne Société, - - - -		55	16	2
Montant total des souscripteurs pour l'année, 308, donnant une somme totale de - - - - -		109	1	3
Octroi du gouvernement, - -		225	0	0
Appropriation faite par le Comité Local de l'Exposition Agricole et Industrielle, à être adjudgée comme premier prix, -				
Concours de Charrues, -		7	10	0
Intérêts sur dépôts, - - -		2	14	0